

participation au Plan, de même qu'au Programme d'assistance technique des Nations Unies.

Une commission royale a été constituée pour faire enquête et rapport sur l'expansion et le financement de la télévision et de la radio-diffusion au Canada.

La Commission royale chargée de faire enquête et rapport sur nos perspectives économiques poursuit ses recherches.

La production nationale a été, au cours de l'année écoulée, la plus élevée de l'histoire de notre pays. Le nombre de travailleurs, hommes et femmes, a été plus grand que jamais. Nos récoltes ont été abondantes. Notre commerce a dépassé tous les sommets antérieurs. On a construit un nombre sans précédent de maisons.

Dans l'ensemble, le Canada a joui d'un niveau élevé de prospérité. Certains secteurs de l'économie n'ont pas bénéficié pleinement de cet accroissement de bien-être matériel. Ainsi, bien que les ventes de blé, au cours des cinq dernières années, aient atteint des chiffres encore jamais vus, une succession sans précédent de récoltes surabondantes a nécessité l'entreposage de stocks anormaux de céréales tant dans les élévateurs à grains que sur les fermes. Le manque d'espace dans les élévateurs a, dans une certaine mesure, empêché les producteurs de livrer leurs céréales aussi tôt qu'à l'ordinaire au cours de l'année de vente. Afin de fournir une source immédiate d'argent liquide là où il pourrait être nécessaire, mes ministres vous demanderont d'autoriser la garantie de prêts bancaires consentis aux producteurs et gagés sur leurs céréales.

Vous serez aussi appelés à autoriser la Trésorerie à acquitter les frais d'entreposage et d'intérêt, à compter du 1^{er} août 1955, à l'égard des quantités de blé que la Commission canadienne du blé détient en sus de ses reports normaux. Grâce à cette disposition, le montant versé aux producteurs ne sera pas diminué en raison de frais attribuables à des reports anormaux.

Il semble assuré que le niveau d'emploi, cet hiver, sera plus élevé que l'hiver dernier. Les améliorations que vous avez apportées, l'an dernier, à la loi sur l'assurance-chômage assureront une meilleure protection à ceux qui sont temporairement sans travail, surtout pendant la saison d'hiver. Plusieurs ministères et organismes gouvernementaux ont tâché d'établir leurs programmes de construction de manière à fournir plus de travail au cours de cette saison. Il est encourageant de constater que nombre d'autres employeurs s'efforcent de suivre la même ligne de conduite.

En octobre, mes ministres ont tenu, à Ottawa, une conférence avec les premiers ministres et des ministres de toutes les provinces, afin d'étudier les relations financières et autres entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Après ces utiles entretiens suivis d'échanges de lettres, mes ministres ont soumis à tous les gouvernements provinciaux une proposition précise à l'égard d'un régime fiscal sur le plan fédéral-provincial, qui entrerait en vigueur l'an prochain.

La conférence a confié à un comité de ministres de tous les gouvernements l'étude de programmes d'assurance-santé et les travaux de ce comité sont actuellement en cours.

Mes ministres ont aussi conféré avec les ministres provinciaux en vue de l'étude et de l'élaboration d'une entente touchant le partage des frais d'assistance aux chômeurs qui n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage et qui sont dans le besoin. Des projets précis d'ententes ont été soumis aux provinces. Vous serez appelés à approuver les mesures législatives nécessaires à l'application de ce programme.

Vous serez invités à voter les crédits nécessaires à l'aménagement, de concert avec le gouvernement d'Ontario, d'un pipe-line à gaz naturel à travers l'Ontario septentrional, depuis la frontière du Manitoba jusqu'à Kapuskasing; ce pipe-line sera cédé à bail à la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*, laquelle doit aménager des conduites de raccordement dans l'Ouest et dans l'Est du Canada. Mes ministres estiment que cette participation du gouvernement est nécessaire pour que cette importante entreprise nationale puisse être réalisée à l'heure actuelle.

Vous serez également saisis de modifications à la loi sur la route transcanadienne en vue d'accélérer l'achèvement de tronçons essentiels de cette voie et d'en poursuivre les travaux de construction, de concert avec les gouvernements provinciaux et selon les normes convenues.

Des modifications à la loi nationale sur l'habitation vous seront présentées. La croissance rapide de nos centres de population a été un des aspects frappants de notre expansion nationale depuis la dernière guerre; et durant ce temps, nos citoyens ont eu largement recours à la loi nationale sur l'habitation, surtout dans les banlieues. Une modification qu'on vous proposera maintenant a pour objet d'accroître l'aide fournie en vue de favoriser le réaménagement de vieux quartiers de nos villes et d'en tirer ainsi le meilleur parti possible.

Au début de l'an passé, on a promulgué la partie de la loi sur l'habitation qui a trait à l'amélioration de maisons. Cette mesure a grandement contribué à l'amélioration d'un